

TRAVAUX D'INTERSESSION

Coordination des travaux du Comité scientifique
et de ses groupes de travail

14.1 Suite à la création du WG-SAM en 2006, le Comité scientifique s'est accordé pour établir un programme scientifique à long terme qui fixerait les tâches prioritaires du WG-SAM, du WG-EMM, du WG-FSA, du WG-IMAF *ad hoc* et de ses autres groupes, y compris le SG-ASAM (SC-CAMLR-XXV, paragraphe 13.13).

14.2 Le Comité scientifique estime que, pour élaborer un programme scientifique à long terme et établir les priorités, il sera nécessaire de réfléchir longuement et en détail aux prochains travaux qu'il conviendra de confier aux groupes de travail.

14.3 En premier lieu, le Comité scientifique examine et approuve les plans de travail du WG-EMM, du WG-FSA, du WG-IMAF *ad hoc* et du SG-ASAM pour la période d'intersession, ainsi que les prochains travaux sur la biorégionalisation.

14.4 Le Comité scientifique approuve par ailleurs le plan de travail du WG-SAM pour la période d'intersession, notant que :

- i) le WG-EMM a identifié, pour le WG-SAM, la tâche suivante (annexe 4, paragraphe 7.30 i)) :
 - a) élaborer et émettre des avis sur la première étape de la subdivision de la limite de capture de krill de la zone 48 entre les SSMU ;
- ii) le WG-FSA a identifié, pour le WG-SAM, les tâches suivantes (annexe 5, paragraphes 12.1 i) à iv)) :
 - a) réaliser des travaux méthodologiques de conception de programmes de recherche pour les pêcheries exploratoires ;
 - b) réaliser des analyses des méthodes d'évaluation et des stratégies de gestion des pêcheries évaluées, notamment, en toute priorité, celles des stratégies de gestion de *C. gunnari* ;
 - c) élaborer des méthodes d'estimation de l'abondance et de la productivité des espèces clés de la capture accessoire, notamment des raies et des macrouridés ;
 - d) mettre au point des approches visant à réduire au minimum les effets du changement d'engins ou mettre en œuvre de mesures d'atténuation de la capture accidentelle dans les pêcheries de légine sur les évaluations de la CPUE et de l'état des stocks, entre autres, les possibilités de contradictions dans les mesures d'atténuation et si oui ou non il y a déprédation ;

- iii) le WG-IMAF *ad hoc* a identifié pour le WG-SAM la tâche suivante (annexe 6, paragraphe I.8 ii)) :
 - a) examiner l'analyse française de la réponse des populations de pétrels aux pêcheries et aux facteurs environnementaux ;
- iv) l'atelier sur la biorégionalisation a renvoyé la tâche suivante au WG-SAM (annexe 9, paragraphes 140 et 141) :
 - a) évaluer la méthode de l'arbre de régression augmentée (BRT) ;
- v) le FEMA a renvoyé la tâche suivante au WG-SAM (SC-CAMLR-XXVI/BG/6, paragraphe 51) :
 - a) examiner les modèles de l'écosystème et multispécifiques considérés lors du FEMA.

14.5 De plus, le Comité scientifique examine les travaux à réaliser sur la pêche de fond dans les secteurs de haute mer de la CCAMLR, reconnaissant que pour une mise au point totale de ce processus, les travaux devront se poursuivre en 2007/08 pour satisfaire aux normes de la résolution de l'AGNU. Ces travaux pourraient inclure les points suivants (annexe 5, paragraphe 14.40) :

- i) la mise au point de règles et d'exigences en matière de collecte des données nécessaires pour déclencher des actions, pour des engins ou des situations différentes au cours d'une même saison, ceci afin d'éviter les aires potentiellement vulnérables et de recueillir des données qui permettraient de faciliter l'identification des VME ;
- ii) l'identification de la méthode qui permettra d'identifier les secteurs dans lesquels sont mis en évidence des VME, afin d'établir une protection intérimaire pendant la saison, soit contre le navire concerné, soit contre la flottille de pêche ;
- iii) l'élaboration d'une approche, spécifiant notamment les besoins en données, pour les évaluations annuelles des interactions benthiques avec la pêche de fond et l'identification des aires vulnérables ou potentiellement vulnérables ;
- iv) la définition des exigences en matière d'observation et de déclaration ;
- v) l'examen des méthodes de gestion disponibles pour éviter et atténuer les interactions avec les VME ;
- vi) la poursuite de l'étude de la relation entre l'empreinte écologique effective de la pêche et les caractéristiques géomorphologiques ;
- vii) une méthode d'évaluation de la surface de fond marin directement affectée par les engins, par l'utilisation de caméras, par exemple, qui permettrait par la suite de mieux évaluer l'étendue spatiale potentielle de la perturbation des VME à des échelles inférieures à la résolution de la taille de la case utilisée dans l'évaluation de l'empreinte écologique réelle de la pêche.

14.6 Le Comité scientifique prend note des délibérations du WG-FSA en ce qui concerne les évaluations biennales (annexe 5, paragraphes 12.9 à 12.14), et appuie l'avis de gestion selon lequel les évaluations du rendement de précaution à long terme pour *Dissostichus* spp. dans la mer de Ross, la sous-zone 48.3 et la division 58.5.2 sont relativement stables ces dernières années et les stocks sont aux niveaux visés ou au-delà de ces niveaux. Le Comité scientifique recommande de ce fait de réaliser des évaluations de ces pêcheries de *Dissostichus* spp. tous les deux ans, à moins qu'un des facteurs énoncés ci-après (annexe 5, paragraphe 12.12) se présente pendant la période d'intersession :

- i) de nouvelles méthodes d'évaluation deviennent disponibles et leur utilisation est recommandée par le WG-SAM ;
- ii) les paramètres d'évaluation ont fait l'objet de révisions importantes ; ou
- iii) une capture INN importante a eu lieu (à moins qu'elle n'ait déjà été prévue dans l'évaluation).

14.7 Autres tâches identifiées par le Comité scientifique :

- i) mettre au point les étapes procédurales qui conduiront aux évaluations pluriannuelles des pêcheries de *D. eleginoides* (tâche renvoyée au WG-FSA et au WG-SAM) ;
- ii) développer les tâches à exiger des observateurs scientifiques des pêcheries de krill ; envisager, entre autres, l'obligation de recherche fondée sur la pêche dans les pêcheries exploratoires de krill (tâche renvoyée au WG-EMM et au groupe technique *ad hoc*) ;
- iii) élaborer des méthodes visant à quantifier l'effort de pêche dans les pêcheries de krill, notamment l'étude de nouvelles méthodes de pêche telles que les systèmes de pêche en continu et au chalut bœuf, ainsi que les données à collecter qui en découlent (tâche renvoyée au WG-EMM) ;
- iv) évaluer les risques de mortalité accidentelle survenant de l'utilisation de la méthode de pêche au chalut-bœuf proposée dans la notification d'un projet de pêche au krill déposée par les îles Cook (tâche renvoyée au WG-IMAF *ad hoc*) ;
- v) poursuivre les travaux sur la biorégionalisation, notamment en vue d'établir une procédure d'identification des aires à protéger pour tenter d'atteindre les objectifs de conservation de la CCAMLR (attribution 3 vi) de l'atelier 2007 ; SC-CAMLR-XXIV, paragraphe 3.66) (tâche renvoyée au WG-EMM) ;
- vi) élaborer les attributions de la prochaine réunion du FEMA (tâche renvoyée au WG-EMM, au WG-FSA et au WG-SAM).

14.8 Le Comité scientifique charge la présidente du Comité scientifique, les responsables des groupes de travail et le secrétariat de dresser, après avoir consulté les Membres, une liste de tâches prioritaires réalisables pour chaque groupe de travail, compte tenu des autres tâches identifiées dans les rapports de ces groupes.

14.9 Le Comité scientifique reconnaît l'urgence des travaux sur la pêche de fond et demande à la Commission de lui rendre un avis sur la question. Dans l'intervalle, le Comité scientifique encourage ses groupes de travail à entamer ces travaux en 2007/08, charge le WG-EMM d'examiner les délibérations et les conclusions du WG-SAM et charge le WG-FSA et le WG-IMAF *ad hoc* d'examiner les résultats de ces deux groupes de travail.

14.10 Le Comité scientifique préconise l'entière participation de tous les Membres aux travaux en 2007/08 et de faire participer des experts aux réunions de tous les groupes de travail. La charge de travail du Comité scientifique continue de s'alourdir et ne peut être accomplie que par la collaboration et la participation active des Membres.

14.11 Le Comité scientifique sollicite l'avis de la Commission sur la manière dont il peut répondre à ses exigences scientifiques croissantes et gérer ses activités à long terme (paragraphe 11.8).

Travaux d'intersession 2007/08

14.12 Le Comité scientifique note que plusieurs Membres ont offert, à titre provisoire, d'accueillir les réunions du WG-SAM et du WG-EMM, y compris celle du TASO, durant une période de trois semaines du 14 juillet au 1^{er} août 2008. Un lieu de réunion n'ayant pu être décidé à la présente réunion, cette question sera résolue par correspondance pendant la période d'intersession¹. Au cas où les Membres ne seraient pas à même d'accueillir les réunions, ces dernières auraient lieu au siège de la CCAMLR.

14.13 Le Comité scientifique approuve la convocation des réunions ci-après en 2007/08 :

- atelier du WG-EMM sur les campagnes d'évaluation des prédateurs, à Hobart, en Australie, du 16 au 20 juin 2008 (responsable : C. Southwell) ;
- réunion du WG-SAM (paragraphe 14.12) (responsable : A. Constable) ;
- atelier exploratoire de deux jours du TASO, organisé dans le cadre du WG-SAM et du WG-EMM, pour commencer le travail du groupe technique *ad hoc* et identifier ses attributions et son plan de travail à long terme (coresponsables : D. Welsford et C. Heinecken) ;
- réunion du WG-EMM (paragraphe 14.12) (responsable : G. Watters) ;
- réunions du WG-FSA et du WG-IMAF *ad hoc*, à Hobart, en Australie, du 13 au 24 octobre 2008 (responsable du WG-FSA : C. Jones ; coresponsables du WG-IMAF : K. Rivera et N. Smith). Le WG-IMAF convoquera également un atelier d'une journée.

¹ C'est avec grand plaisir que la présidente du Comité scientifique a accepté, au nom de ce comité, l'offre présentée à la Commission par la Fédération de Russie qui se propose d'accueillir les prochaines réunions du WG-EMM, le groupe technique *ad hoc* pour les opérations en mer (TASO) et le WG-SAM à Moscou en juillet 2008 (CCAMLR-XXVI, paragraphe 4.91).

14.14 La prochaine réunion du SG-ASAM est prévue pour 2009 (voir paragraphes 2.21 et 2.22).

Projets CCAMLR-API

14.15 Le rapport de la réunion de planification du comité directeur de CCAMLR-API fait l'objet des paragraphes 2.23 à 2.31. Le Comité scientifique prend note des campagnes d'évaluation liées à la CCAMLR qui seront réalisées pendant l'API et remercie les Membres des recherches de grande envergure qu'ils ont l'intention de réaliser sur les écosystèmes marins de l'océan Austral.

Atelier conjoint CCAMLR-CBI

14.16 Le Comité scientifique note l'avancement des préparatifs et des dispositions prises en vue de l'atelier CCAMLR-CBI (annexe 4, paragraphes 7.25 à 7.28 ; SC-CAMLR-XXVI/BG/5).

14.17 Les attributions de l'atelier sont les suivantes (SC-CAMLR-XXIV, paragraphe 13.47) :

1. Considérer quelles informations seraient nécessaires pour développer des modèles de l'écosystème marin de l'Antarctique sur lesquels reposeraient les avis de gestion.
2. Considérer d'une part, comment les informations pourraient être utilisées dans la modélisation de l'écosystème marin de l'Antarctique et d'autre part, la qualité des informations et les lacunes qu'il convient de combler en priorité avant que lesdites informations soient utilisées pour développer ces modèles.
3. Considérer les métadonnées, plutôt que chacun des jeux de données en faisant des analyses pour les résumer ; en effet, les métadonnées comprendraient des informations sur les estimations d'abondance, les tendances et les paramètres des populations, la source de ces données et les méthodes ayant permis de les estimer.

14.18 Le Comité scientifique examine le budget de l'atelier, notant que la plupart des fonds couvriront la présence d'experts invités qui partageront leur expertise écologique et environnementale, notamment des cétacés, des phoques, des oiseaux volants, des manchots, des poissons, des calmars, du krill, du plancton et des glaces de mer.

14.19 Le coût partiel de l'atelier conjoint est approuvé dans le budget de 2008 du Comité scientifique (paragraphe 11.1). Le Comité scientifique note que, dans toute la mesure du possible, le comité directeur de l'atelier s'efforcera de réduire les coûts de l'atelier. En outre, le Comité scientifique encourage les Membres à étudier toute option de financement qui permettrait de réduire les frais supportés par le Comité scientifique.

14.20 L'atelier est prévu pour août 2008 et aura lieu au siège de la CCAMLR, à Hobart, en Australie.

Préparatifs de l'année de la raie

14.21 Le Comité scientifique approuve la proposition du WG-FSA visant à faire de 2008/09 l'année de la raie. Le WG-FSA a établi un groupe de coordination pour planifier et mettre au point les exigences pour l'année de la raie (annexe 5, paragraphe 13.4) ; le Comité scientifique encourage les Membres à participer aux travaux de préparation.

Invitation des observateurs à la prochaine réunion

14.22 Le Comité scientifique décide d'inviter à SC-CAMLR-XXVII tous les observateurs qui étaient invités à la session de 2007.

Invitation d'experts aux réunions des groupes de travail

14.23 Le Comité scientifique décide d'inviter un expert à l'atelier du WG-EMM sur les campagnes d'évaluation des prédateurs et prend note du mandat de cet expert. Le Comité scientifique approuve encore une fois la participation du SCAR à l'atelier et invite des experts du SCAR compétents en la matière (paragraphe 6.7).

Prochaine réunion

14.24 La prochaine réunion du Comité scientifique est prévue au siège de la CCAMLR, à Hobart, en Australie, du 27 octobre au 31 octobre 2008.